



DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : RUPTURE OU CONTINUITÉ ?

Par :

Florent KAMBASU KASULA¹

Résumé

En septembre, les Nations Unies devront adopter les Objectifs de développement durable (ODD) en remplacement des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Le présent article propose une petite analyse qui, en essayant de démontrer comment les ODD complètent et parachèvent les OMD, tente d'en relever quelques spécificités et apports ; ainsi que, dans sa note conclusive, quelques défis majeurs opposables à ce nouveau programme onusien du développement.

Mots clés : OMD, ODD, développement après 2015, pauvreté

Summary

In September, the United Nations should adopt the goals of sustainable development (ODD) in replacement of the Millennium development goals (MDGs). This article proposes a small analysis which, trying to demonstrate how the ODD complement and complete the MDGs, tries to identify some characteristics and inputs; and, in his final note, some major challenges against the new UN program of development.

Key words: MDGs, ODD, development after 2015, poverty

¹ * **Florent Kambasu Kasula** est enseignant et détenteur d'un Diplôme d'Études Approfondies en Économie à l'Université Catholique du Graben, à Butembo, RD Congo. Il prépare une thèse en Économie de développement. E-mail : florentkasula@yahoo.fr, flochant@gmail.com

INTRODUCTION

Septembre 2015 inaugurera une nouvelle ère en termes de réflexion sur le développement international. L'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) par les Nations Unies marquera l'avènement de l'après 2015, date butoir des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui, à l'aube du XIXe, précisément en 2000, émanait de la Déclaration du Millénaire. Les OMD, que « les dirigeants mondiaux » adoptaient, alors, comme nouvel outil de sensibilisation de la communauté internationale dans la lutte contre toutes les formes de l'extrême pauvreté dans les pays du sud, auront expiré.

L'on sait que des critiques² de la coopération au développement considèrent parfois ce programme comme une face voilée de la politique néolibérale des pays développés sur les pays en développement ou encore comme une posture idéologique néomarxiste ou populiste. La mise en place des OMD leur en paraît, même, comme aussi une autre manifestation. Certes, ce nouvel outil de coopération au développement est matérialisé par la généralisation des Documents des Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et leur consolidation par les OMD. En revanche, comme

² Sans trop revenir sur leur contenu, on peut lire certaines publications du CETIM : Julie Duchatel et Florian Rochat (dir.), *Aide au développement. Efficace, neutre, désintéressée ? Points de vue critiques du Nord sur la coopération européenne*, CETIM, Genève, 2009; , *En finir avec la dépendance à l'aide* CETIM, Genève, 2009 Gilles CARBONNIER, « L'aide au développement une fois de plus sous le feu de la critique », *International Development Policy / Revue internationale de politique de développement* [Online], 1 | 2010, Online since 14 December 2009, connection on 02 June 2015. URL : <http://poldev.revues.org/122> ; DOI : 10.4000/poldev.122; Corinne BALLEIX, *La politique européenne de coopération au développement*, La Fondation Robert Schuman, Paris, 2005.

écrit Rosanvallon, la pauvreté devenue le point focal de la stratégie d'aide internationale, l'objectif de lutte contre elle s'impose comme la nouvelle conditionnalité³. Aussi le programme a-t-il risqué d'être discriminatoire et unilatéral ; et donc de retomber dans le clivage Nord-Sud : « les OMD sont la promesse (...) faite aux populations les plus pauvres et les plus vulnérables du monde »⁴ déclare le Secrétaire général de l'ONU, « la croissance étant bonne pour les pauvres ». Les OMD seraient, alors, des objectifs du Sud. Leur réalisation devrait impliquer plus les pays du sud que ceux du Nord. La date limite ayant été unilatéralement fixée en 2015, il y a alors lieu de se fixer sur les résultats atteints au moment où les nations du monde rêvent de nouveaux objectifs du développement durable. En d'autres termes, le moment serait-il donc au bilan et aux évaluations ? À ce sujet, des rapports internationaux et nationaux⁵ existent et examinent chaque année les différents progrès déjà accomplis pour la réalisation des OMD.

Mais, plutôt que de reprendre leurs résultats, le présent papier s'interroge sur la nouveauté qu'apportent les ODD. Car, si des avancées impressionnantes ont été observées au niveau mondial, rien n'est moins sûr que des disparités énormes existent au niveau de différents pays ; et, donc,

³ Cf. André ROSANVALLON, *La gestion des Opérations d'Aide au Développement. Entre critiques et réalisme*, L'Harmattan, Paris, 2011, p. 65

⁴ Nations Unies, *Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Rapport du Secrétaire général*, A/68/202, 26 juillet 2013, § 19.

⁵ À côté des rapports du PNUD sur le développement humain, le Secrétariat des Nations Unies produit chaque année un rapport examinant les progrès accomplis vers la réalisation des OMD. Un exercice similaire est demandé pour chaque pays.

avec un bilan général très mitigé. Plusieurs pays en développement atteindront, voire dépasseront, certains des OMD à l'échéance de 2015.

Par contre, simultanément, de nombreux autres pays, et pas seulement en Afrique, sont très en retard et éprouvent de sérieuses difficultés à réaliser le moindre progrès. Pour eux, quelle est la pertinence de la substitution des ODD aux OMD ? Quelle place occupent ceux-là par rapport à ceux-ci ?

L'écho à cette question suppose, au préalable, de jeter un regard discursif sur les OMD, à grands coups de pinceau ; ainsi qu'une passation en revue des ODD, dans leur articulation et leur contenu.

1. LES OMD : LA QUESTION DE LA PAUVRETÉ AU CŒUR DU DÉBAT

La question principale et transversale traitée dans les OMD reste celle de la lutte contre la pauvreté. Celle-ci se conjugue au pluriel dans sa définition et est au confluent des manifestations multiformes : malnutrition et faim, analphabétisme et non scolarisation ou déscolarisation, exclusion ou discrimination de la femme et disparités des sexes, mortalité infantile et maternelle, maladies incurables et contagieuses, épidémies, destruction de l'environnement ; etc. Malgré tout, un seul outil et même outil semble plébiscité pour la diminuer. C'est le partenariat mondial pour le développement traduisant de fait la question de l'aide publique au développement (objectif 8). La centralité de cette question constitue d'ailleurs le titre de l'un des rapports du PNUD sur le développement humain pour l'année 2003, intitulé : « Les Objectifs du Millénaire pour le Développement : Un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine ». Le discours en semble élitiste et technocratique. Il repose sur la notion de trappe à pauvreté et, de ce fait,

marque cependant un retour en arrière dans cette lutte acharnée de l'élimination de la pauvreté dans le monde. Car, déjà en 1974, les États membres de l'ONU s'étaient engagés à l'éradiquer dans le monde à l'horizon 2000.

Par ailleurs, un retour sur les différentes cibles et sur le contenu de leurs indicateurs laisse entrevoir aussi que, loin d'envisager les causes de la pauvreté, ce discours se concentre sur ses conséquences. À titre d'illustration, le premier objectif scrute les incidences de la pauvreté et de la malnutrition ; à savoir, entre autres, la pauvreté monétaire, les inégalités, l'insuffisance pondérale des enfants et les carences en apport calorique. À la question de savoir d'où vient la pauvreté pour pouvoir l'éradiquer, les OMD restent muets. Les ODD ne devront-ils pas s'y pencher quelque peu, pour constituer une nouveauté, voire un plus, dans le dossier de la lutte contre la pauvreté ? Pour ne citer que lui, Arnaud Zacharie⁶ illustre cette faiblesse des indicateurs, qui se focalisent sur les conséquences de la pauvreté et de la malnutrition sans en interroger les causes. Il pense que l'ODD1 implique l'adoption d'indicateurs alternatifs. Pour lui, un de ceux-ci pourrait représenter le ratio entre croissance de la production agricole et croissance démographique, afin de privilégier l'augmentation de la production alimentaire par habitant. Un autre pourrait concerner la part des budgets affectés au développement du secteur agricole. Cela concerne, notamment, les pays africains : leur engagement de Maputo à affecter 10% de leur budget à l'agriculture est resté lettre morte, la plupart d'entre eux

⁶ Arnaud ZACHARIE, « Les politiques du développement : Talon d'Achille du droit au développement », in Tamara KUNANAYAKAM, *Quelle développement ? Quelle coopération internationale ? La Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement : Pour un nouvel ordre international*, Centre Europe – Tiers Monde, Genève, Décembre 2007, p. 127

allouant moins de 5% à ce secteur. Un troisième indicateur, que la même source relève, pourrait analyser l'évolution de la corrélation entre la productivité agricole et la productivité non agricole. Les critiques des OMD stigmatisent donc tant le processus à travers lequel ils sont définis que leur contenu.

Au-delà de ces aspects de sa déficience, l'on reconnaît au programme du Millénaire une matrice de mesures d'évaluation des implications et des performances des gouvernements pour réduire les écarts de développement et pour comprendre la nature multidimensionnelle de la pauvreté. Comme l'atteste le Secrétaire général des Nations-Unies, Ban Ki-Moon, « les objectifs du Millénaire pour le développement ont montré que nous pouvons avoir un impact important sur la vie des individus. Le voyage que nous avons commencé en 2000 nous a permis de poser des fondations solides pour davantage de progrès »⁷.

Peut-être, ces propos, émanation d'un Officiel des Nations Unies, se fondent-ils sur des réussites liées aux OMD à travers le monde. Mais, ceux-ci ne portent-ils pas trop d'anguille sous roche pour échapper à la réticence de F. Lapeyre, qui interroge s'ils constituent un outil de développement ou un cheval de Troie des politiques néo-libérales⁸.

Certes, au niveau international, les OMD pouvaient être considérés comme le point culminant des multiples initiatives visant à promouvoir un développement équitable et durable. En revanche, leur focalisation sur la population vivant dans l'extrême pauvreté en aurait fait des objectifs des

⁷ Nations Unies, *OMD. Rapport 2014*, New-York, 2014 (page 4 de la couverture)

⁸ Frédéric Lapeyre, *Les OMD : un outil de développement ou un cheval de Troie des politiques néo-libérales*, Éditions Alternatives Sud, Vol. 13, 2006

« autres ». Ils chercheraient à résoudre le problème des personnes « laissées sur le bord du chemin ». Cela transparaît dans le Rapport du PNUD sur le développement humain de 2003 : « Le Pacte du Millénaire pour le développement est un plan d'action visant essentiellement les pays absolument prioritaires et prioritaires, qui ont le plus besoin d'aide »⁹. Ces pays prioritaires sont ceux qui conjuguent un développement humain faible et une progression insuffisante vers la réalisation des Objectifs. À ceux-ci s'ajoute une deuxième catégorie des pays qui avancent bien sur la voie des Objectifs, mais dans lesquels persistent d'importantes poches de pauvreté et où vivent encore de nombreux laissés-pour-compte. Ces deux catégories de pays, essentiellement du Sud, ont besoin d'un changement urgent.

En outre, les OMD représenteraient la réaction de la communauté internationale à la prise de conscience d'un "principal défi" que le monde doit relever aujourd'hui. Il s'agit de « faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière »¹⁰.

Malheureusement, ils n'activent qu'une vision réduite et simpliste du développement. Par conséquent, ils ignorent souvent les liens entre les enjeux et les causes profondes de la pauvreté, de l'inégalité et de la discrimination. Frédéric Lapeyre¹¹ en synthétise les lacunes en cinq points principaux :

⁹ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2003. Les OMD : Un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine*, (Résumé), p. 3-4.

¹⁰ Nations Unies, *Déclaration du millénaire. Résolution adoptée par l'Assemblée Générale*, A/RES/55/2, 8 septembre 2000, § 5

¹¹ Frédéric Lapeyre, *op. cit.* ; Voir aussi Julie Duchatel et Florian Rochat (dir.), *op. cit.*, pp. 19-22

- 1) une philosophie sous-jacente calquée sur la doctrine dominante qui promeut un enchaînement vertueux du type « libération, croissance, et réduction de la pauvreté » ;
- 2) une logique sécuritaire incontournable depuis les attentats de septembre 2001 ;
- 3) une énième révision des politiques de coopération internationale avec toujours la même conditionnalité sur la bonne gouvernance ;
- 4) maintien d'un exercice imposé par le haut en dépit de tous les discours sur l'appropriation des pays ;
- 5) un appui au développement de la mondialisation néo-libérale et de la privatisation des services.

Toutefois, une autre question persiste. Les OMD sont-ils une réalité ou un rêve ? À leur sujet, peut-on parler de réussite ou d'échec¹² pour que, aujourd'hui, les États du monde veulent leur substituer les ODD ?

Il s'avère trop simpliste de répondre que, assortis d'une limite de temps avec un seuil minimum de résultats, cibles et indicateurs transparents et mesurables, les OMD atteignent leur point d'aboutissement en 2015 ; et que, par ricochet, les ODD constituent la vision d'après 2015 avec aussi comme point d'aboutissement 2030.

¹² Il n'est pas question de généraliser, ce qui serait un danger. Toutefois, tous les pays du Sud ne sont pas à loger dans la même enseigne. Sans présenter des chiffres synthèses par pays ou groupes de pays, le 2014 démontre que quelques OMD seront atteints dans certains pays même si d'autres accusent encore d'importants retards.

2. LES ODD : PUISQUE LES OMD SONT RÉALISÉS ?

Selon le rapport de Nations unies de 2014 sur les OMD, les réalisations en semblent toniques¹³. Certes, elles sont remarquables, du moins à l'échelle mondiale. Ainsi, la pauvreté mondiale a été réduite de moitié cinq ans avant la date butoir de 2015. De même, 90 % des enfants des régions en développement bénéficient désormais d'une éducation primaire, et les disparités de scolarisation entre garçons et filles se sont réduites. Des gains remarquables ont été également obtenus dans la lutte contre le paludisme et la tuberculose, avec des améliorations de tous les indicateurs de santé. La probabilité qu'un enfant meure avant l'âge de cinq ans a été presque réduite de moitié au cours des deux dernières décennies ; et près de 17 000 enfants sont sauvés chaque jour. En revanche, de fortes disparités ou inégalités persistent encore aux niveaux régional, sous régional ou national ; notamment, entre pays et à l'intérieur des pays. D'ailleurs, nombreux pays patinent encore sur le sentier des OMD, bien loin d'en atteindre les cibles de 2015. Une grande partie d'entre eux sont situés en Afrique et en Asie. Pour cette raison, d'aucuns stigmatisent un bilan mitigé ; avec des « lacunes dans la réalisation des OMD »¹⁴.

¹³ Nations Unies, *Accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015. Rapport annuel du Secrétaire général*, A/66/126, §54, p. 19

¹⁴ Nations Unies, *Accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015. Rapport annuel du Secrétaire général*, A/65/257, p. 4

Autrement dit, les progrès dans la baisse de la pauvreté mondiale risquent de constituer un arbre qui cache la forêt. De nos jours, plus d'un milliard de personnes vivent toujours dans l'extrême pauvreté et, de surcroît, plusieurs milliers d'autres souffrent de la sous-alimentation. Des enfants de moins de 5 ans meurent encore par milliers chaque jour dans le monde (en 2013 par exemple, 2,8 millions de bébés sont décédés durant le premier mois de leur vie). Dans les statistiques générales, à côté du paludisme, la pneumonie et la diarrhée, la malnutrition représente presque 60% des causes des décès des enfants de moins de 5 ans. Le bilan est donc contrasté sur plus d'un plan, et selon les objectifs et selon les pays.

Pourtant, à partir de l'expérience évolutive incontestablement acquise dans le cadre des OMD, un fonds de raisonnement et de planification stratégique peut être mobilisé en faveur du développement au-delà de 2015. Pourvu que contrairement aux OMD, il soit axé aussi bien sur les symptômes que sur les causes et précise les moyens nécessaires pour la réalisation des objectifs de développement en termes autant des politiques que de mesures de financement. Le rapport 2010 sur les OMD s'ouvre par une interpellation lancée par le Secrétaire général de l'ONU aux régions aux économies dites avancées : « Tenons nos promesses ». L'on est alors à cinq ans de l'échéance du programme du Millénaire. Ce discours a-t-il eu un impact pour atteindre les résultats escomptés ? Pour en dire un mot, le regard est porté vers le huitième objectif relatif à l'aide publique au développement ; les économies avancées ayant promis d'accroître sensiblement l'aide aux pays en développement et d'ouvrir les échanges. Si les pays du nord se sont engagés à consacrer 0,7% de leur revenu national brut à la coopération, le constat est tout autre. Seulement quelques-uns d'entre eux ont tenu leur promesse. D'autres n'ont même pas encore été disposés à libérer, pour cette cause, 0,3%

de leur revenu national brut. Encore que, au cours de l'histoire, des multiples révisions ont fait vaciller la proportion à y affecter.

À cette allure, ces promesses seraient accompagnées des efforts non ordonnés à atteindre les résultats ; et, de ce fait, alimenteraient une sorte de « cercle vertueux d'objectifs ». Car, pour atteindre les sept premiers objectifs, le partenariat international est une condition essentielle. Et faute de financement du développement, comment les réaliserait-on ? Et même si le huitième objectif était de mise, à quoi servirait cette APD dans le cadre d'un partenariat des dupes, non assis sur un pied d'égalité entre les pays ; les intérêts étant non pas d'inciter au développement, mais de brader les ressources : malédiction des ressources. A-t-on jamais abandonné la logique de l'aide liée ; même au niveau multilatéral ? Qu'à cela ne tienne, l'on sait bien que le financement ne suffit pas, à lui seul, pour que les autres objectifs se réalisent. Leurs interactions systémiques conditionnent la réalisation de certains objectifs à celle d'autres. Dès lors, le grand danger qui guette les OMD est de vouloir les séparer et de croire qu'on peut fournir des efforts pour atteindre les indicateurs d'un objectif en l'abstrayant des autres.

La question rebondit de plus belle. Sur l'arrière-fond des OMD, les ODD en constituent-ils alors une sorte d'achèvement ou alors de réalisation ? C'est ce que semblent attester les membres du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après 2015. Car, leur travail consiste à formuler des recommandations « permettant de mieux répondre aux défis internationaux du XXI^e siècle, en s'appuyant sur les

objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans le but de mettre fin à la pauvreté »¹⁵.

Comme pour les OMD, l'urgence demeure d'affranchir l'homme de la faim et de la pauvreté. C'est le cheval de bataille. La même source l'atteste sans rides ni gants : « L'élimination de la pauvreté est le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face actuellement et un préalable indispensable au développement durable »¹⁶.

Cependant, tout en complétant et en parachevant les OMD, les ODD prétendent de répondre aussi à d'autres défis qui n'étaient pas suffisamment pris en compte dans le cadre du programme du Millénaire à l'horizon 2015. Il s'agit, entre autres, de réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ; de lutter contre les effets des changements climatiques et réaliser le développement durable ; de renforcer la capacité de récupération après des catastrophes naturelles ; d'étudier les dynamiques démographique et épidémiologique ; de faire face à la croissance urbaine ; de garantir la paix et la sécurité ; d'améliorer la gouvernance et les capacités des états ; et de respecter les droits de l'homme et la diversité culturelle. Aussi peut-on le comprendre, ce n'est pas la réalisation des OMD qui motive la mise en place les ODD. Ceux-ci constitueraient plutôt une capitalisation des acquis de ceux-là en les parachevant et en en corrigeant la mise en œuvre. Quitte à la source

¹⁵ Nations Unies, *Pour un nouveau partenariat mondial : vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable. Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après 2015*, United Nations Publications, 2013, p. 1

¹⁶ Nations Unies (Assemblée générale), 12 août 2014, *Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable*, A/68/970, p. 7

de le scander : « *il serait erroné d'abandonner ces OMD et de répartir à zéro* »¹⁷. Et cela, même si ces derniers restent une affaire inachevée dans plusieurs pays et que les problèmes couverts par eux restent toujours pertinents et d'une importance capitale pour les personnes vivant aussi bien dans les pays les plus pauvres que dans ceux les plus riches.

3. LES ODD : « DES OBJECTIFS POUR TOUS »

La mise en place des ODD est l'aboutissement d'un long processus. Celui-ci a été amorcé à la Conférence des Nations Unies de Rio de Janeiro en juin 2012. Le document final en est intitulé « L'avenir que nous voulons ». Il renferme les enseignements tirés de 20 ans d'expérience dans le domaine du développement et une évaluation approfondie des progrès accomplis et des lacunes persistantes dans la mise en œuvre du programme de développement durable. L'examen du cadre des OMD y démontre que certaines de ses forces sont perçues comme des faiblesses.

À titre indicatif, le document atteste que « du fait de la concentration sur un nombre limité d'objectifs, certaines dimensions du développement ont été sous-évaluées »¹⁸. Sans revenir nominalelement aux faiblesses de la mise en œuvre du cadre des OMD, avec certaines cibles formulées de manière non adéquate, le même rapport reconnaît que « selon certains critiques, plusieurs de ces défaillances auraient pu être évitées si l'on avait mis en

¹⁷ *Pour un Nouveau partenariat mondial, op. cit. (résumé analytique).*

¹⁸ Nations Unies, *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous. Rapport du secrétaire général*, New-York, 2012, §18, p. 13

place un processus de consultation plus inclusif pour la formulation des OMD »¹⁹.

Car, un processus plus inclusif aurait pu conduire à une meilleure compréhension de la nécessité d'adapter les objectifs et cibles mondiaux aux contextes nationaux, évitant ainsi la perception non voulue des OMD comme un ensemble de cibles uniformes à atteindre par tous les pays, indépendamment de leurs conditions initiales. Les Nations Unies le reconnaissent assez largement. Jusqu'à nos jours, les avantages de la mondialisation ont été très inégalement partagés entre les peuples. Aussi visent-elles, pour l'après 2015, que « la mondialisation devienne une force positive pour tous les peuples du monde, pour les générations présentes et à venir »²⁰. De ce point de vue, contrairement aux OMD qui étaient des « objectifs pour les autres », les ODD serait fruit d'une longue concertation impliquant plusieurs acteurs²¹. Ce fait en constituerait une de leurs innovations : être des « objectifs pour tous ». Chacun y trouverait son compte ; car il s'agirait d'un « mécanisme intergouvernemental transparent et participatif concernant les objectifs de développement durable, ouvert à toutes les parties prenantes, afin de formuler des objectifs de développement durable

¹⁹ Nations Unies, *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous*, op. cit., §22, p. 15

²⁰ Nations Unies, *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous*. Op. cit., p. 4

²¹ Pour la formulation des ODD, il a été mis en place un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif concernant les ODD, « le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les ODD » avec 30 représentants, choisis par les États Membres au sein des cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies afin de respecter une représentation géographique juste, équitable et équilibrée. (Résolution des Nations Unies A/66/288, §248). Plus de 5000 organisations de la société civile, 250 entreprises ont été consultées.

de portée mondiale devant être adoptés par l'Assemblée générale »²². Mais, comment leur vocation universelle transcendera-t-il le clivage Nord-Sud, pour engager des ambitions partagées pour un avenir commun ? Et partant, le fameux « pour tous » évite-t-il la phagocytose des maillons faibles du processus participatif assigné aux ODD ? Apportera-t-il un nouvel ordre socioéconomique international ?

En tant que programme universel, l'approche du développement durable se baserait sur cinq réorientations transformatrices capitales²³ :

- 1) Ne laisser personne de côté ;
- 2) Placer le développement durable au cœur des débats ;
- 3) Transformer les économies pour créer des emplois et favoriser un mode de croissance inclusif ;
- 4) Construire la paix et créer des institutions efficaces, transparentes et responsables pour tous ; et
- 5) Créer un nouveau partenariat mondial. Les quatrième et première seraient des priorités d'un programme de développement durable tourné vers l'avenir et impliquent des mesures principalement à l'échelon national. Pour sa part, la cinquième envisagerait un changement global de la coopération internationale, susceptible de fermenter l'espace politique nécessaire aux transformations nationales.

Plusieurs institutions s'étaient déjà inscrites dans la même logique du programme pour l'après-2015. Ainsi, en février 2012, la Commission européenne apportait sa propre contribution au débat y afférent, en publiant

²² Nations Unies, 11 septembre 2012, *L'avenir que nous voulons, Résolution des Nations Unies A/RES/66/288 adoptée par l'Assemblée générale*,

²³ *Pour un nouveau partenariat mondial*, op. cit. pp. 7 - 13

une communication intitulée « Une vie décente pour tous — éradiquer la pauvreté et offrir au monde un avenir durable ». Elle y propose cinq éléments essentiels pour l'établissement d'un cadre général unifié concernant l'élimination de la pauvreté et le développement durable²⁴. En voici la nomenclature :

- Des conditions de vie élémentaires pour tous, correspondant à un seuil au-dessous duquel personne ne devrait tomber : il importe, pour ce faire, de parachever les dossiers OMD encore en souffrance et d'établir de nouveaux objectifs actualisés, qui devraient s'appliquer à tous les citoyens du monde ;
- La promotion d'éléments moteurs d'une croissance inclusive et durable : le fait d'investir dans des infrastructures ou dans des sources d'énergie permet de créer de la croissance et des emplois de qualité, tout en stimulant le développement humain ;
- Une gestion plus durable des ressources naturelles : une condition sine qua non pour arrêter la dégradation de l'environnement ;
- L'égalité, l'équité et la justice sont, non seulement, des valeurs en soi ; mais, également, des éléments essentiels à la réduction de la pauvreté et au développement durable ;
- La lutte contre l'insécurité et la fragilité des États, qui constituent des obstacles à la réduction de la pauvreté et au développement durable.

Même le Mouvement ATD Quart Monde a apporté son morceau de bois pour que brûle haut le feu des ODD. Son rapport sur l'évaluation des OMD formule aussi cinq recommandations pour l'après-2015. Elles ne

²⁴ Commission Européenne, Les objectifs du millénaire pour le développement et le programme mondial de développement pour l'après-2015, Memo-13-809, Bruxelles, le 23 septembre 2013, [en ligne. [http://europa.eu/rapid/press-release MEMO-13-809 fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-13-809_fr.htm)]

s'écarter pas des réorientations du développement durable et de la vision de la Commission Européenne. Elle préconise de²⁵ :

- Ne laisser personne de côté : Éliminer les discriminations fondées sur le genre, l'origine sociale ou la pauvreté, dans tous les pays ;
- Considérer les personnes vivant dans la pauvreté comme de nouveaux partenaires de connaissance ; y compris dans la définition des indicateurs de pauvreté ;
- Promouvoir une économie respectueuse des personnes et de l'environnement, incluant des emplois décents, une protection sociale ;
- Fonder l'éducation et la formation pour tous sur la coopération entre tous les acteurs : cela implique une éducation gratuite, de qualité et adaptée aux besoins de l'ensemble de la communauté ;
- Promouvoir la paix par une bonne gouvernance participative : s'assurer que les structures locales, nationales et internationales mettent en place des mécanismes participatifs.

En somme, les ODD ont une nette ambition pour l'universalité. Leur programme se veut une nouvelle approche du développement durable : un développement inclusif centré sur l'homme. Le curseur en serait fixé autant sur les droits de l'homme que sur la satisfaction des besoins de la base. Sur ce fond, cette approche développementale est liée sans détours à la satisfaction des besoins, non pas à la seule responsabilité des citoyens ; mais encore à l'obligation des puissances publiques. Les États ont le devoir de respecter, de protéger et de mettre en œuvre tous les droits de l'homme, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, et les droits civils et

²⁵ « Pour un développement durable qui ne laisse personne de côté : le défi de l'après-2015 », Rapport du mouvement ATD Quart Monde sur l'évaluation des OMD, [en ligne, <http://www.atd-quartmonde.org/pour-un-developpement-durable-qui,3693.html>]

politiques énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. Tant il est vrai que la Déclaration sur le droit au développement définit ce dernier comme « un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés, et de bénéficier de ce développement »²⁶. L'on découvrirait, par-là, des nouveaux piliers du développement durable ; parmi lesquels se classeraient les ODD.

4. Les ODD : un quatrième pilier du développement durable

Le développement durable se définit, généralement, comme étant celui qui permet de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. Cette définition classique émane du Rapport Brundtland intitulé « Notre avenir à tous ». Elle a, essentiellement, une dimension environnementale ; dans la mesure où elle insiste sur l'exploitation rationnelle des ressources en raison de leur caractère limité. En réalité, le développement durable ne traduit pas pour autant un état d'équilibre. Il ne peut se réaliser que si la croissance démographique et la croissance économique évoluent en harmonie avec la capacité productive de l'écosystème. L'impératif ici est de sauver la planète ; pour autant qu'on s'en convainque à l'image d'Antoine de Saint-Exupéry, pour qui « Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ».

²⁶ Article premier de la *Déclaration sur le droit au développement*, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/128 du 4 décembre 1986

Dans cette optique, deux concepts semblent inhérents au développement durable : celui des besoins et l'idée de limitation. Sur leur base, la notion en repose, généralement, sur trois piliers : « l'écologie, l'économie et le social ». Mieux, le développement durable comprend une triple dimension : « la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique ». Il doit être simultanément économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Le social doit en être un objectif ; l'économie, un moyen ; et l'environnement, une condition. La jonction des trois permet à la durabilité de faire revêtir au développement trois autres épithètes : viable, vivable et équitable. La figure ci-dessous en synthétise alors les différentes variantes de représentation :

Figure 1 : Le développement durable



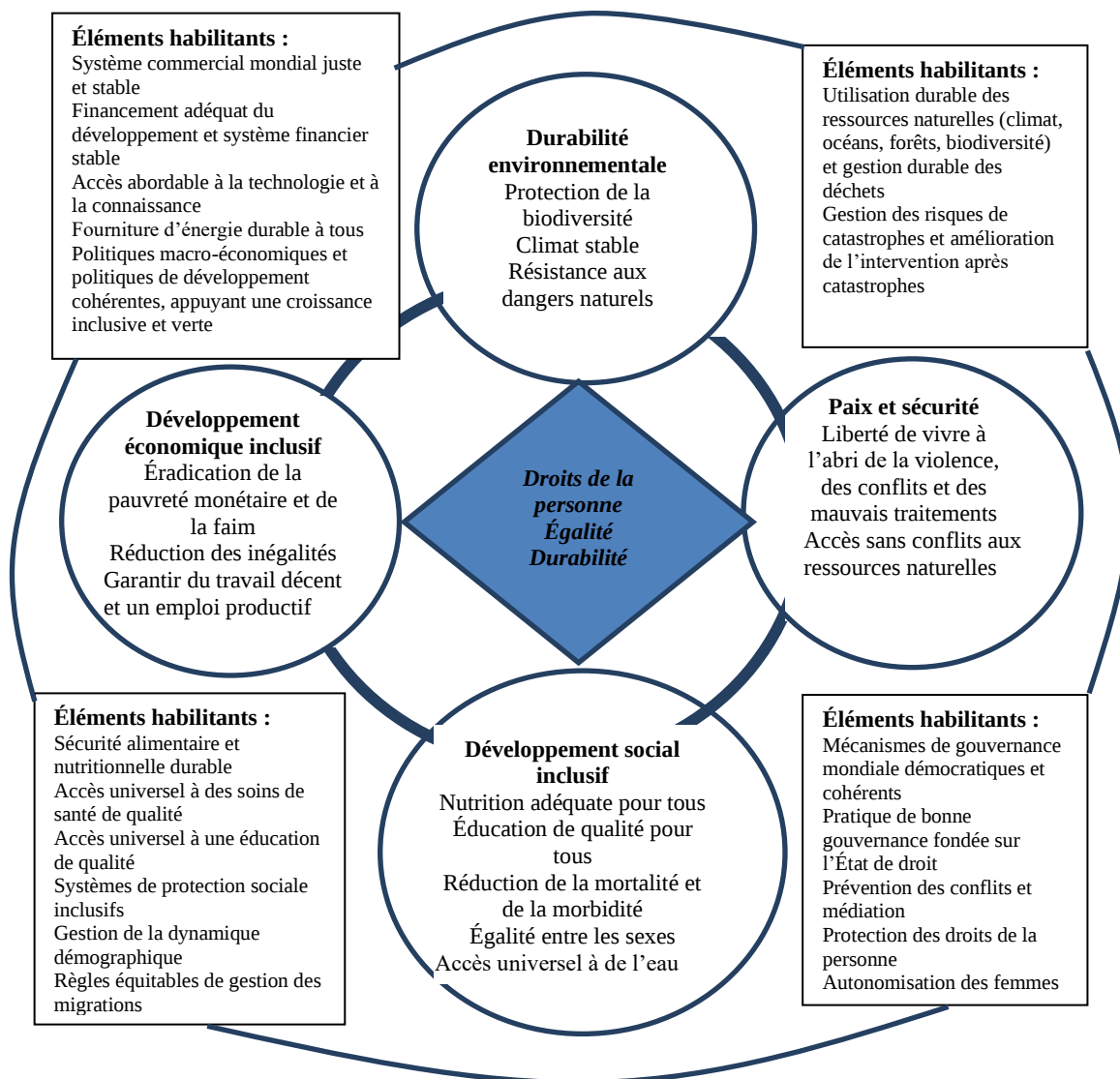
C'est la même logique de raisonnement, semble-t-il, qui avait constitué le soubassement du discours sur les OMD pour illustrer le développement durable à l'horizon 2015 ; bien avant l'innovation liée aux objectifs de l'après 2015. Ceux-ci reposent, indubitablement, sur les atouts

caractéristiques de ceux-là ; à savoir, des objectifs concrets et des cibles mesurables. Mais, les ODD renforceraient les trois dimensions du développement durable en les réorganisant autour de quatre composantes clés, articulant une approche plus globale. Celle-ci assume alors la circularité entre le développement social inclusif, le développement économique inclusif, la durabilité environnementale, et la paix et la sécurité²⁷. Les éléments habilitants pour chacune de ses artères permettraient de les comprendre assez facilement et d'en cerner le champ d'exécution.

Fort de sa vision globale, le programme « L'avenir que nous voulons pour tous » veut un changement transformationnel vers un développement inclusif, durable et centré sur l'être humain. Il repose sur trois principes fondamentaux : les droits de l'homme, l'égalité et la durabilité. Ceux-ci constituent les éléments communs et sous-jacents nécessaires pour étudier et résoudre les tendances et défis mondiaux auxquels sont confrontées les populations dans l'après 2015. Ce sont eux qui sont d'ailleurs au cœur de quatre nouvelles dimensions du développement. Alors que, d'ordinaire, le développement durable a été représenté par un triptyque des cercles entrecroisés (cf. figure supra), l'horizon de l'après 2015 le modélise, désormais, par un quadrilatère ; tel que le matérialise la figure subséquente :

²⁷ *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous*, pp. 30-46

Figure 2 : Cadre intégré pour réaliser le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015²⁸



²⁸ Nations Unies, *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous*, p. 33.

Chacune de ces quatre artères du développement contribue à la réalisation de trois autres et s'agencent dialectiquement avec elles. La nouveauté ici réside dans l'importance accordée à la « paix et sécurité » reposant sur la bonne gouvernance. Cet élément absent dans les OMD est, par contre, une des conditions favorables à l'avènement d'un développement durable. Il charrie comme ingrédients, entre autres, la transparence, la mise en place des institutions efficaces, la primauté du droit, la participation et la sécurité personnelle, la responsabilité et le financement adéquat des biens publics. Sa nécessité concerne aussi bien le secteur public et le secteur privé que la société civile. Quoi qu'il en soit, ce sont les synergies, les intégrations ou mieux les interconnexions entre les composantes du quadrilatère qui assureront l'atteinte du développement durable. Une stratégie mise en place dans le cadre des ODD doit être en mesure de veiller à leur eurythmie.

5. Les ODD : un retour à la case de départ ou la question de la pauvreté !

La question de la pauvreté sera-t-elle un jour jugulée ? Elle est multiforme et figure parmi celles qui engagent maintes altercations et luttes de chapelle. Quoi qu'il en soit, les pauvres se comptent par des centaines des millions, au travers du monde. Ils pourraient même continuer d'exister. Mais, la véritable énigme à dénouer consiste à savoir « qui est pauvre » ou, mieux, « qui sont les pauvres ». D'aucuns rechignent que la plupart des raisonnements à cette interrogation se limitent sur les signes, les manifestations ou conséquences du fléau de la pauvreté et de la faim.

Pauvreté et faim sont deux faces d'une même médaille du cercle vicieux de la pauvreté. Si, aux environs des années 2050, le monde devra nourrir plus de 9 milliards de personnes, il lui faudra alors doubler sa

capacité de la production agricole. À défaut, un nombre assez important d'individus périront de malnutrition et de faim ; et donc aussi, de pauvreté. S'il en est donc ainsi de 2050, comment les années 2030 augureraient-elles « un monde où l'extrême pauvreté n'existerait plus... »²⁹. Sera-ce l'inauguration où la cohorte des corolaires de la misère auront disparu : famine, malnutrition, mort évitable des enfants de moins de cinq ans, propagation des trois grandes pandémies VIH-SIDA, tuberculose, paludisme et des autres graves maladies tropicales négligées ? À cette nouvelle échéance, le monde aura-t-il eu raison de l'abolition de toutes les formes d'inégalités ? La pleine industrialisation des pays moins avancés aura-t-elle généré un accès illimité et universel pour tous à l'eau potable et à l'assainissement, à la santé reproductive, à la couverture sanitaire, à l'électricité, au transport ; et à l'habitat et tant d'autres avantages épinglés dans les ODD ?

Peut-être faut-il reconnaître aux ODD leur caractère utopique. Mais s'agit-il d'une utopie dynamique ? Irréalistes, ils l'apparaissent déjà dans la formulation. Leur programme « trop ambitieux » les entacherait d'un grain onirique ; n'en déplaise à leurs initiateurs pour qui, a priori, leur impact mondial d'ici à l'échéance « n'est pas un rêve »³⁰. Pourtant, leur vision chimérique d'un développement centré sur les peuples, inclusif et durable³¹ semble notoire : « un programme global, axé sur les êtres humains et soucieux de la planète, pour affronter les défis universels du XXI^e siècle : promotion du développement durable, soutien à une croissance créatrice

²⁹ *Pour un nouveau partenariat mondial, op.cit.*, p. 21

³⁰ *Idem*, p. 21

³¹ *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous*, § 51, p. 30

d'emplois, protection de l'environnement, maintien de la paix, de la sécurité, de la justice, de la liberté et de l'égalité à tous les niveaux »³². Un magma d'incertitudes plane sur son profil aussi tentaculaire.

Dans tous les cas, ce retour à la source éveille l'attention à ce que les ODD ne deviennent un nouveau guet-apens pour les pays en développement. Certes, contrairement aux OMD, les concepteurs ne veulent pas en faire ni une nouvelle conditionnalité ni une nouvelle feuille de route de l'aide ou du partenariat au développement. En revanche, le prétexte de leur universalité à travers tous les pays risque de les brandir aussi en outil renforçateur de l'hégémonie du Nord sur le Sud. Un exemple pour l'illustrer. Selon l'esprit de l'ODD 17 en rapport avec le partenariat et sur les moyens de mise en œuvre, c'est en favorisant la croissance à tout prix que l'on peut arriver à réduire ou mieux à éliminer les inégalités et la pauvreté. La donne ne paraît pas aussi nette au niveau de la croissance dans les pays au développement, où l'aide publique au développement reste encore vitale pour eux. C'est d'ailleurs ici que le Rapport du Groupe de travail sur les ODD se mord la queue. Le programme des ODD est pris dans ses propres pièges, lorsqu'il insiste sur le rôle du partenariat mondial en ces termes : « La réalisation des ODD exige la conclusion d'un partenariat mondial aux fins du développement durable avec la participation active des gouvernements, ainsi que celle de la société civile, du secteur privé et des organismes des Nations Unies »³³.

³² Communiqué du Groupe de personnalités de haut niveau à Monrovia, 1er février 2013, Nouveau partenariat, p. 5

³³ Nations Unies, *Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les ODD*, A/68/970, 12 août 2014, p. 9

En outre, l'auto-piégeage des ODD peut se lire également à travers leur formulation. En effet, l'examen de la mise en place du cadre des ODD reconnaît, à l'origine même de certaines de leurs faiblesses, leur caractère très sélectif et centriste. Pour y faire face, les ODD veulent être inclusifs. C'est ainsi qu'ils se veulent « concrets, concis, faciles à comprendre, en nombre limité, ambitieux, d'envergure mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays compte tenu des réalités, des ressources et du niveau de développement respectifs de ceux-ci ainsi que des politiques et des priorités nationales »³⁴. Cependant, devant cette globalité d'objectifs qui prennent en compte les besoins de tous les peuples, dans le processus de définition du programme de développement de l'après 2015, « la communauté internationale devrait se garder de trois dangers : un programme surchargé, un programme trop directif ou trop vague et un programme centré sur les donateurs »³⁵. Cela conduirait donc aussi à un programme restrictif, quoiqu' axé sur la liberté de chaque pays à exprimer de façon volontaire ce qu'il souhaite faire aussi bien sur son territoire que pour aider les autres pays à relever les défis conjointement identifiés.

Encore que, dans leur articulation, on compte 17 objectifs contre huit OMD seulement. Ceux-ci comportaient 21 cibles et une soixantaine d'indicateurs; alors que ceux-là sont ramifiés, du moins en attendant leur adoption officielle, en 169 cibles. Chacune d'entre elles dessinerait les composantes d'un nouveau développement universel, intégré et fondé sur les droits de l'homme et respectueux de l'environnement. Déclinaison des ODD, ces cibles devront être aussi affinées au moyen d'indicateurs axés sur les résultats mesurables. À quel nombre d'indicateurs devra-t-on aboutir ? À

³⁴ *L'avenir que nous voulons*, § 246-247

³⁵ *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous*, p. 47 (§ 95)

l'hypothèse d'un indicateur par cible, sera-t-on à mesure de vérifier en même temps 169 indicateurs ; pour autant que les ODD couvrent un champ beaucoup plus vaste que la réduction de la pauvreté pour des questions de croissance durable et de prospérité ? Ne risque-t-on pas, sinon de tomber dans un véritable « fourre-tout » où il sera difficile de se mouvoir; du moins de se perdre dans un imbroglio tatillon? À force de rechercher une approche plus complète, le programme de développement pour l'après 2015 risque d'être surchargé et de perdre de vue le caractère évolutif du développement humain. Nouvelle folie de grandeur de l'ONU! Le « syndrome de l'arbre de Noël », où chacun trouverait son compte, en dépeindrait le caractère irréaliste et, pour le moins, contre-productif, par universalisme et uniformisation des goûts et des rêves par rapport au nécessaire et à la désirabilité d'être plus humain.

Les différents domaines thématiques et questions transversales des ODD doivent concerner, principalement, des domaines prioritaires aux fins de la réalisation du développement durable³⁶. Mais, l'on doit redouter qu'ils ne couvrent un amalgame d'éléments : élimination de la pauvreté, sécurité alimentaire et nutrition et agriculture durable, eau et assainissement, énergie, développement durable du tourisme, modes de transport viables, villes et établissements humains viables, santé et population, promotion du plein emploi et de l'emploi productif, du travail décent pour tous et de la protection sociale, océans et mers, petits États insulaires en développement, Pays les moins avancés, pays les moins avancés sans littoral, l'Afrique, Actions régionales, réduction des risques de catastrophe, changements climatiques, forêts, biodiversité, désertification, dégradation des terres et sécheresse, montagnes, produits chimiques et déchets, consommation et production durables,

³⁶ *L'avenir que nous voulons*, § 247

industries extractives, éducation, égalité des sexes et autonomisation des femmes...³⁷ D'autres questions ne sont pas directement abordées à travers un seul objectif et sont traitées comme des questions transversales. Il s'agit notamment de la paix, de l'inégalité, des changements climatiques, des villes, des préoccupations des jeunes, des filles et des femmes, ainsi que des modèles de consommation et de production durables. Bref, les ODD risquent de devenir un dédale à peine extricable; du moins, dans certaines circonstances.

Dans leur formulation et par rapport au contenu, il y a lieu d'affirmer aussi que le passage des OMD aux ODD n'est qu'un simple jeu des mots dans la mesure où ce sont les mêmes questions qui sont d'actualité. En effet, la préoccupation majeure reste la lutte contre la pauvreté et les inégalités à laquelle s'ajoute la réduction des disparités entre les pays développés et les pays en développement. L'innovation réside dans la définition d'une nouvelle palette d'objectifs mais également dans l'intégration pleine et entière des trois volets (social, économique et environnemental) du développement durable avec l'accent sur la gouvernance efficace comme quatrième pilier. Ainsi en regroupant certains d'après les matières traitées, les nouveaux ODD seraient : 7 et 13 (énergie et changement climatique), 8, 9, 10 et 11 : croissance économique, infrastructures, emplois, inégalités, mode de production durable; 11 : villes et établissements humains résiliants et ouverts à tous; 14 et 15 : utilisation durable des ressources naturelles, conservation des écosystèmes, biodiversité; 16 : sociétés pacifiques.

Du fait qu'ils prétendent revêtir une envergure mondiale, c'est-à-dire devenir communs à tous les pays avec des cibles idéales à l'échelle mondiale,

³⁷ *L'avenir que nous voulons*, § 104 - 244

les ODD se piègeraient aussi dans leur réalisation. Ce risque est lié à leur prévision selon laquelle « c'est à chaque gouvernement qu'il revient de fixer ses propres cibles nationales pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte des spécificités nationales »³⁸. S'agit-il là de la consécration du principe de la subsidiarité ? N'ouvre-t-on pas, ipso facto, la porte au particularisme et au relativisme dans le programme ? Sinon, comment concevoir un avenir meilleur pour tous lorsque certains pays ne sont même pas au seuil minimal des OMD ? Si ceux-ci ont échoué au problème de financement, quelle garantie les ODD se prévaudront-ils en termes de moyens nécessaires de mobilisation de fonds, tant dans les secteurs public et privé qu'au niveau des organisations de la société civile ?

À part les acteurs traditionnels des actions d'aide au développement, une attention devra être portée vers les aides privées au développement des fondations et entreprises privées qui représentent souvent des milliers des milliards des dollars. Le programme en est bel et bien conscient. Aussi, a-t-il des « objectifs et cibles mondiaux taillés sur mesure et adaptés aux conditions initiales et contextes nationaux et régionaux »³⁹. C'est là, justement, un autre piège dans lequel les ODD tombent. À force de se vouloir des objectifs pour tous, leurs cibles ne nécessitent pas la pleine réalisation pour chaque pays pour que le monde les atteigne. En d'autres termes, comme les OMD à l'horizon 2015, avec ou sans les autres nations ou régions, les ODD devront se réaliser, d'ici 2030, que la pauvreté soit éliminée ou non.

³⁸ *Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable*, A/68/970, §18

³⁹ *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous*, §103, p. 50

CONCLUSION

Il n'est pas encore opportun de conclure ce propos ; tant le discours sur les ODD est encore à l'état embryonnaire et visionnaire d'un avenir supposé voulu par tous et, de ce fait, devant se réaliser par tous ; en termes de promesses à tenir. Jusqu'à présent, rien n'a filtré sur les moyens pour les réaliser. Pourtant, les concepteurs qui les prennent pour des « Objectifs trop audacieux »⁴⁰, et « ambitieux »⁴¹, ne lésinent pas de les qualifier de « pragmatiques »⁴², « engageants, clairs, en nombre réduit, réalisables, mesurables avec d'importantes répercussions positives à long terme sur le développement »⁴³. Un verdict réaliste n'en sera prononcé qu'à leur adoption et à leur mise en place dans les différents pays avec des indicateurs SMART.

Il est incontestable que les OMD ont permis d'attirer l'attention des gouvernements du monde sur l'élimination de l'extrême pauvreté sous toutes ses formes. En tant que cadre normatif pour le développement, les ODD ne doivent pas détourner l'attention de la réalisation du programme précédent. Loin s'en faut. Leur prétention d'en dépasser la portée et de responsabiliser tous les pays du monde à trouver des solutions aux différents défis qui guettent le développement durable trouve son pesant dans cette dimension d'implication totale qui fonde leur universalité, en allant au-delà de la question de l'aide au développement. Il s'agit, en d'autres termes, d'adapter les indicateurs des ODD à des capacités nationales, des missions et structures

⁴⁰ *Pour un nouveau partenariat mondial*, p. 25

⁴¹ *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous*, §100, p. 49

⁴² *Pour un nouveau partenariat mondial*, p. 25

⁴³ *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous*, §100, p. 49

institutionnelles variées pour susciter des initiatives nationales vers des approches plus intégrées de la durabilité.

Et si les ODD veulent produire les changements transformateurs nécessaires pour un développement humain et durable, « leur mise en œuvre dépendra des actions engagées au niveau national et local, quelles que soient la catégorie de revenu et la région concernée »⁴⁴

L'enjeu majeur, c'est de concrétiser la limite entre universalité et subsidiarité, et de prendre au sérieux le principe de contingence. Et le défi ne paraît pas moindre ; tout comme les autres grands défis à relever dans la réalisation tant des OMD que des ODD. Parmi eux, figurent les stratégies de mise en œuvre, l'inexistence des données⁴⁵, les menaces actuelles sur la paix et la sécurité internationales avec des violences, des conflits, des guerres civiles, des actes de terrorisme dans plusieurs pays du monde, dans les pays en développement comme dans les pays développés, et tous ces faits sans tenir compte des catastrophes naturelles ; sans oublier le paradoxe de la malédiction des ressources. Avec les différentes crises financières, politiques et sécuritaires observées ces dernières années, les conventions commerciales et politiques mondiales s'effritent de plus en plus. Les tribulations dans les relations OMC – Afrique, ONU / FMI / Banque Mondiale – Tiers monde en constituent des signaux symptomatiques. Reposant sur des lois et mesures discriminatoires, nonobstant leurs formulations, ces conventions entraînent des conséquences directes et néfastes sur le bien-être de la population et sur

⁴⁴ Groupe des Nations Unies pour le Développement, *Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015. Les opportunités au niveau national et local*, GNUD, 2014, p. 3

⁴⁵ L'absence des données entrave la mise en place de politiques efficaces : les données de base du développement sont inexistantes, des lacunes dans les données pour le suivi de la réalisation subsistent, les données existantes sont sous-exploitées. Rapport sur les OMD 2014, p. 7

le développement global des pays du Sud. Le succès des ODD suppose de tenir compte de ces paramètres et de bien d'autres. Objectifs pour tous, ils risquent de perpétuer l'idéologie de la mondialisation ; sans en tempérer les excès et les déviations discursives sur les mécanismes du modèle d'accumulation et de régulation dominant, base des inégalités entre les hommes. Comment devront-ils échapper à ce nouveau piège d'exacerbation des disparités inter et intra pays (Objectif 10 des ODD) ?

Pour la réalisation des ODD, dans leur contribution, les pays africains ont élaboré un rapport général sur les ODD, présenté lors de l'atelier consultatif régional pour l'Afrique sur les ODD, tenu du 31 octobre au 05 novembre 2013 à Addis-Abeba⁴⁶. Ce rapport met en évidence l'existence d'un certain nombre de risques de nature à affecter la mise en œuvre des objectifs et formule des recommandations pour éviter l'échec d'un tel exercice. Parmi ces recommandations figurent : (i) le renforcement des systèmes nationaux de production et d'analyse des données ; (ii) le renforcement des capacités pour une meilleure appropriation des ODD et de l'approche systémique qui les sous-tend ; (iii) la mise en œuvre de campagne de formation et d'information sur l'économie verte (approche, principes, outils et bénéfices en matière de développement durable) ; (iv) la mobilisation des moyens financiers, y compris internes ; ou encore (v) la coordination entre les acteurs.

Une question plus radicale persiste. Elle consiste à savoir si les ODD sont nécessaires ou s'il faudrait se limiter à revoir les tares des progrès des OMD ; quitte à les corriger, pour procurer à tous les pays une atteinte du niveau de base d'indicateurs. Proroger le délai de réalisation des OMD de quelques années s'imposerait, alors, comme préalable à l'élaboration d'autres programmes éventuels. D'autant que le degré de réalisation de ceux-ci n'est pas rassuré pour tous les pays ; malgré les mécanismes en place. A lire le

⁴⁶ Consulté en ligne sur : <http://www.uneca.org/fr/publications/rapport-sur-les-objectifs-de-d%C3%A9veloppement-durable-odd-pour-l%E2%80%99afrique-du-nord>

document des concepteurs des ODD, on aurait même l'impression qu'il fallait s'appuyer sur les succès du précédent et de combler les écarts. Ils écrivent : « La première tâche d'un nouveau cadre de développement doit être celle de terminer le travail inachevé de la réalisation des OMD et d'assurer les investissements continus nécessaires pour atteindre les domaines cibles des OMD qui sont encore partiels en nature ».⁴⁷ Distincts de ces derniers par leur dimension universelle et environnementale, les ODD n'auront donc du succès que si une analyse approfondie des lacunes du programme du Millénaire se concrétise ; et, en l'occurrence, se penche surtout sur les engagements internationaux de soutien à la réalisation de ce dernier. Encore faudra-t-il, également, associer à chaque objectif des politiques concrètes pour le réaliser en termes de financements et d'indicateurs plausibles pour en évaluer les résultats.

Mais, faute d'en avoir entendu parler, à l'heure actuelle, même des cadres universitaires ne connaissent que peu ou prou le programme du Millénaire à l'horizon 2015. La mise en place des ODD devrait faire l'objet d'enseignement dans le cursus scolaire et académique. C'est important que les générations montantes s'imprègnent de la définition du développement durable ; ainsi que de son impératif en tant qu'une mission de tout un chacun ; pour maintenance de l'univers qui nous porte. En effet, la terre est unique, irremplaçable et non-reproductible. Il sied de la préserver et assurer tous ensemble le bien-être de ceux qui y vivent et qui continueront à y vivre après nous. Quitte à réinventer, sans cesse, la roue de l'éradication progressive de la pauvreté, par la mise en place des mécanismes d'accompagnement induisant les effets escomptés. À défaut, les ODD alourdiront le discours sur la pauvreté et ne serviront à rien.

⁴⁷ GNUD, *Un million de voix : le monde que nous voulons. Un avenir durable et la dignité pour tous*, p. 54

En d'autres termes, pour éviter donc un caractère normatif des ODD, un impératif s'impose aux pays en développement, et principalement africains peut-être. Au-delà de l'APD, ils devront s'appropriier le discours sur leur développement et ; dans ce sens, ils devraient œuvrer pour dégager par exemple des ressources internes pour le financement de ce large programme. De même, avant de mettre en place un discours sur l'éradication totale de la pauvreté dans le monde, de nos jours, le discours qui paraît compréhensible, eu égard à la situation que traversent les pays en développement et principalement ceux d'Afrique, serait de mettre en place des mécanismes de gestion et de réduction des vulnérabilités que d'éradiquer la pauvreté. Et de ce fait, la mise en place des ODD, loin de constituer une rupture dans le discours sur le développement international, ceux-ci vont au-delà de la continuité pour s'investir en véritable retour à la case de départ. Il s'agit de « penser autrement » le discours sur les OMD dans un nouvel ordre du discours.

BIBLIOGRAPHIE

1. Arnaud Zacharie, « Les politiques du développement : Talon d'Achille du droit au développement », in Tamara Kunanayakam, *Quelle développement ? Quelle coopération internationale ? La Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement : Pour un nouvel ordre international*, Centre Europe – Tiers Monde, Genève, Décembre 2007
2. Balleix Corinne, *La politique européenne de coopération au développement*, La Fondation Robert Schuman, Paris, 2005
3. Carbonnier Gilles, « L'aide au développement une fois de plus sous le feu de la critique », *International Development Policy | Revue internationale de politique de développement* [Online], 1 | 2010, Online since 14 December 2009, connection on 02 June 2015. URL : <http://poldev.revues.org/122> ; DOI : 10.4000/poldev.122;
4. Commission Européenne, *Les objectifs du millénaire pour le développement et le programme mondial de développement pour*

l'après-2015, Memo-13-809, Bruxelles, le 23 septembre 2013, [en ligne, [http://europa.eu/rapid/press-release MEMO-13-809 fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-13-809_fr.htm).]

5. *Déclaration sur le droit au développement*, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/128 du 4 décembre 1986
6. Groupe des Nations Unies pour le Développement, *Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015. Les opportunités au niveau national et local*, GNUD, 2014
7. Lapeyre Frédéric., *Les OMD : un outil de développement ou un cheval de Troie des politiques néo-libérales*, Éditions Alternatives Sud, Vol. 13, 2006.
8. Nations Unies, *Accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015. Rapport annuel du Secrétaire général*, A/66/126, 11 juillet 2011
9. Nations Unies, *Accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015. Rapport annuel du Secrétaire général*, A/65/257, 6 août 2012
10. Nations Unies, *Accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015. Rapport annuel du Secrétaire général*, A/65/257, 6 août 2012
11. Nations Unies, *L'avenir que nous voulons, Résolution des Nations Unies A/RES/66/288 adoptée par l'Assemblée générale*, 11 septembre 2012

12. Nations Unies, *L'avenir que nous voulons, Rio+20, Conférence des Nations unies sur le développement durable*, Rio de Janeiro, Brésil, 20–22 juin 2012, A/CONF.216/L.1
13. Nations Unies, *Objectifs du millénaire pour le développement. Rapport 2010*, New York, 2010
14. Nations Unies, *Objectifs du millénaire pour le développement. Rapport 2014*, New York, 2014
15. Nations Unies, *Pour un nouveau partenariat mondial : vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable. Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après 2015*, United Nations Publications, New York, 2013
16. Nations Unies, *Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable*, A/68/970, 12 août 2014
17. Nations Unies, *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous. Rapport du secrétaire général*, New-York, 2012
18. Nations Unies, *Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Résolution adoptée par l'Assemblée générale*, A/RES/65/1, 10 octobre 2010
19. Nations Unies, *Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Rapport du Secrétaire général*, A/68/202, 26 juillet 2013

20. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2003. Les OMD : Un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine*, Economica, Paris, 2003.
21. « Pour un développement durable qui ne laisse personne de côté : le défi de l'après-2015 », Rapport du mouvement ATD Quart Monde sur l'évaluation des OMD, [en ligne, <http://www.atd-quartmonde.org/pour-un-developpement-durable-qui,3693.html>]
22. Rosanvallon, André, *La gestion des Opérations d'Aide au Développement. Entre critiques et réalisme*, L'Harmattan, Paris, 2011
23. Tandon Y., *En finir avec la dépendance à l'aide* CETIM, Genève, 2009.

Annexes :
Objectifs du millénaire pour le développement

1. Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim
2. Assurer une éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité infantile
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
7. Assurer un environnement durable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Objectifs de développement durable

1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
3. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges
4. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
5. Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
6. Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
9. Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
10. Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
12. Instaurer des modes de consommation et de production durables
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
17. Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat